



Rapport du président du comité des candidatures

En 2024, il y a deux postes à combler au sein du conseil d'administration de la Caisse Alterna. Le comité des candidatures, composé d'Andy Cragg (président), de Maria Barrados, de Faren Bogach, de Marilyn Conway Jones et de Bianca Garofalo, est chargé de veiller à ce que le processus de sélection et de nomination respecte le niveau de gouvernance exigé par le cadre législatif et réglementaire d'Alterna et nécessaire à la réalisation du mandat d'Alterna. Le comité des candidatures est aussi chargé de recommander des candidats qui possèdent les compétences fondamentales exigées par la Caisse Alterna, de même que les qualifications énoncées dans la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions* et son règlement d'application, et dans les règlements administratifs de la Caisse Alterna. D'après la matrice des compétences des membres actuels du conseil d'administration, le comité des candidatures a également été mandaté de recommander des candidats et des candidates qui possèdent au moins un des attributs suivants :

- 1) Une expérience en finance/comptabilité, avec une préférence pour un titre comptable professionnel;
- 2) Expérience récente au sein du conseil d'administration d'une institution financière réglementée;
- 3) Expérience ou expertise actuelle en matière de gestion des risques;
- 4) Expérience ou expertise récente en matière de stratégie informatique et d'innovation;
- 5) Lien avéré avec un groupe démographique de la génération Y/Z.

La Caisse Alterna a lancé un appel aux personnes intéressées à se joindre à son conseil d'administration et tenu une séance d'information en ligne en octobre 2023. Le comité des candidatures a examiné les dossiers de deux candidats qui sont des administrateurs titulaires chevronnés. Dans le cadre du processus de mise en candidature, le comité a examiné le curriculum vitæ de chaque candidat, son énoncé des contributions, sa biographie et son formulaire d'autoévaluation, et déterminé que les candidats sont tous deux qualifiés.

Étant donné qu'il y a deux candidats qualifiés pour pourvoir deux postes vacants, une élection n'était pas requise et les candidats ci-dessus seront élus par acclamation à l'assemblée générale annuelle.

Vous trouverez la notice biographique et l'énoncé de contributions de chacun des candidats sur notre site Web à l'adresse suivante: www.alterna.ca/administrateurs-de-elus-par-acclamation.

En tant que coopératives, les caisses d'épargne et de crédit sont des organismes gérés démocratiquement où les sociétaires élisent leur conseil d'administration. Le comité des candidatures tient à remercier toutes les personnes qui ont pris part au processus de mise en candidature pour leur participation à la gouvernance de notre caisse populaire et leur intérêt à servir les sociétaires de la Caisse Alterna.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Andy Cragg
Président du comité des candidatures